

Comment la Compagnie de gaz naturel du Québec s'est-elle comportée vis-à-vis du charbon? Elle a souvent offert des contrats fermes de cinq ans à des usagers du charbon. Les contrats sont offerts à sept, neuf et même 12 ans pour les usagers industriels. Je répète donc après le député d'Inverness-Richmond qu'elle offre le gaz naturel à un prix bien en bas de ses coûts.

C'est de là que nous est venue l'idée d'une loi fédérale qui empêcherait ces choses. En offrant le gaz naturel à de tels prix, on sabote le marché du charbon industriel. Le gaz naturel est offert à moins du prix coûtant avec un contrat ferme de 12 ans. C'est absolument ridicule, car la même compagnie demande à l'Office des entreprises d'utilité publique du Québec d'autoriser une augmentation de ses taux domestiques, disant que ses fonds sont à sec, que sa situation financière est très précaire. Il me semble donc qu'une loi devrait l'empêcher de gâter la situation d'autres combustibles sur le marché industriel quand elle demande la permission de majorer ses taux domestiques.

L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a dit que le présent gouvernement n'avait rien fait à cet égard. Encore tout récemment, le gouvernement annonçait une assistance dans ce domaine, et c'est une autre mesure qui a pris les membres de l'opposition au dépourvu. Ils n'ont même pas compris que cette mesure annoncée, à l'égard de la situation de la houille, était distincte et différente de tout autre programme.

Je veux parler de la subvention annuelle de un million et demi qu'on va verser pour créer de nouveaux emplois pour les mineurs de la région du Cap-Breton. Les membres de l'opposition ont pensé que c'était une autre mesure politique et ils nous ont fait des remontrances; ils pensaient que cela ne ferait que prolonger la situation. Ils n'ont pas compris, ou n'ont pas voulu comprendre, la situation. Ils en ont fait tout simplement un ballon politique. Je n'ai rien à y redire, pouvant manier un ballon politique aussi bien que quiconque.

A propos de ce million et demi de dollars, qu'on me permette d'exposer quelques idées. J'espère que cet argent sera employé à une fin qui n'exercera aucun effet sur les dépenses ordinaires prévues par les différents ministères pour exécuter ce qu'on peut considérer comme des programmes fédéraux. J'espère que cette caisse servira exclusivement à la création d'industries et d'emplois permanents qui viendront s'ajouter à ceux qu'on peut attendre des entreprises fédérales ordinaires.

Je ne veux pas minimiser l'importance des recommandations de la Commission Rand. Elle recommande d'affecter, sur une période

de 15 à 20 ans, un million et demi de dollars à la forteresse de Louisbourg. Je ne puis m'empêcher de penser, cependant, que toute somme affectée par le Trésor fédéral à la forteresse de Louisbourg devrait servir à la restauration de cette forteresse qu'il faut considérer comme l'un des lieux historiques les plus importants du Canada. J'estime que l'argent nécessaire pour la reconstruction de la forteresse devrait être affecté selon les voies ordinaires et ne devrait pas être rattaché au montant spécial réservé par le gouvernement fédéral.

Je dirai même, monsieur le président, que ce serait une bonne idée de prévoir chaque année la même somme de 1,5 million de dollars pour de tels projets spéciaux. Le député de Bonavista-Twillingate a paru dire que le gouvernement fédéral avait réservé des fonds sans savoir ce qu'il en ferait. Il appartient tout de même un peu aux autorités provinciales et municipales de soumettre des projets pouvant bénéficier de cette subvention. Je pense qu'à la longue, le gouvernement aurait avantage à créer un fonds beaucoup plus important en vue d'attirer des industries dans cette région. Une telle caisse aiderait à s'établir. Renouvelée tous les ans, cette caisse serait, du point de vue politique, très difficile à discontinuer. Je recommanderais humblement au gouvernement d'examiner de plus près le montant réservé, parce que d'après ce que je vois de l'ensemble de la situation au Cap-Breton et en Nouvelle-Écosse, il faudra dépenser un million et demi par année durant un certain nombre d'années.

Peut-être faudrait-il établir une caisse automatiquement renouvelable qui prêterait à de nouvelles industries à de très faibles taux d'intérêts des sommes que ces industries rembourseraient pour regarnir la caisse. On pourrait établir à cette fin une caisse de 25 à 50 millions de dollars. Ensuite, outre les écoles de métier et les écoles de formation professionnelles du Cap-Breton, le gouvernement pourrait songer à accorder une aide à l'instruction. De cette manière, de nombreux jeunes gens seraient gardés en dehors du marché du travail pendant qu'ils recevraient une formation dans une profession comme l'art dentaire, l'enseignement, et ainsi de suite, professions dont les rangs sont dégarnis. Ce programme servirait la double fin de tenir ces jeunes gens à l'écart du marché du travail et de donner au pays des instituteurs et d'autres membres des professions libérales.

M. le président suppléant (M. Chown): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'aviser que son temps de parole est expiré.

M. Robichaud: Avant que le ministre réplique, j'aimerais qu'il tienne compte de